

**Étincelles de bonheur
du Haut Saint-François**

**États financiers
au 31 mars 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Étincelles de bonheur du Haut Saint-François

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
375, rue Labbé
Thetford Mines (Québec) G6G 1Z4
T 418 335-7511

241, 2^{ème} Avenue
Weedon (Québec) J0B 3J0
T 819 877-2200

801A, avenue Champlain
Disraeli (Québec) G0N 1E0
T 418 449-3875

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Étincelles de bonheur du Haut Saint-François (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de dons et des produits d'activités dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports et produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons et des produits d'activités, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 31 mars 2021 et 2020 et de l'actif net aux 1er avril 2020 et 2019 et aux 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une conclusion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point – informations comparatives non auditées

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 n'ont pas été audités.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L. ¹

Weedon
Le 14 juin 2021

¹ CPA auditeur, CGA permis de comptabilité publique n° A130481

Étincelles de bonheur du Haut Saint-François

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Apports		
CIUSSS de l'Estrie - CHUS		
Mission globale - Déficience intellectuelle	130 266	105 298
Projet ponctuel - Activités et services spécifiques	53 825	52 424
Fonds d'urgence pour services prioritaires	906	
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	10 008	6 814
Subvention - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	10 000	
Subvention salariale temporaire	3 171	
Service Canada	11 407	9 857
Dons	15 498	5 168
Location	1 188	900
Activités	6 577	9 803
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	210	
Autres produits	48	64
	<u>243 104</u>	<u>190 328</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	132 209	120 894
Frais des activités	4 537	8 933
Frais COVID-19	880	
Charges locatives	17 677	17 302
Entretien et réparations	1 543	1 611
Énergie	3 499	2 843
Assurances	967	903
Frais de transport et de déplacement		74
Frais de repas et de représentation	148	383
Fournitures et frais de bureau	3 468	3 365
Télécommunications	1 526	1 430
Cotisations et permis	811	515
Honoraires professionnels	4 913	5 024
Frais bancaires	176	313
Provision pour règlement d'un litige	3 500	
Amortissement des immobilisations corporelles	2 014	1 721
	<u>177 868</u>	<u>165 311</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>65 236</u>	<u>25 017</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Étincelles de bonheur du Haut Saint-François

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde au début	63 026	38 009
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>65 236</u>	<u>25 017</u>
Solde à la fin	<u>128 262</u>	<u>63 026</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Étincelles de bonheur du Haut Saint-François

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	65 236	25 017
Éléments hors caisse		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(210)	
Amortissement des immobilisations corporelles	2 014	1 721
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Taxes à la consommation à recevoir	(152)	296
Apports à recevoir		6 638
Créditeurs	11 716	2 418
Apports reportés	(13 167)	13 167
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>65 437</u>	<u>49 257</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles	(6 035)	
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>2 100</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(3 935)</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>30 000</u>	
Augmentation nette de l'encaisse	<u>91 502</u>	49 257
Encaisse au début	<u>83 619</u>	34 362
Encaisse à la fin	<u>175 121</u>	<u>83 619</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Étincelles de bonheur du Haut Saint-François

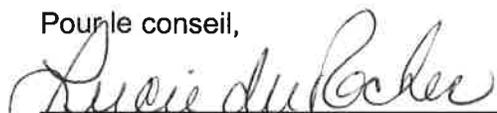
Situation financière

au 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	175 121	83 619
Taxes à la consommation à recevoir	<u>2 656</u>	<u>2 504</u>
	177 777	86 123
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>10 811</u>	<u>6 790</u>
	<u>188 588</u>	<u>92 913</u>
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 5)	28 436	16 720
Apports reportés (note 6)		<u>13 167</u>
	28 436	29 887
Dette à long terme (note 8)	30 000	
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	<u>1 890</u>	
	<u>60 326</u>	<u>29 887</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectation d'origine interne (note 9)	14 510	18 250
Investi en immobilisations	8 921	6 790
Non affecté	<u>104 831</u>	<u>37 986</u>
	<u>128 262</u>	<u>63 026</u>
	<u>188 588</u>	<u>92 913</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


 Administrateur *Présidente*


 Administrateur *Secrétaire*

Étincelles de bonheur du Haut Saint-François

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées sur son territoire. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme. Ces mesures ont notamment entraîné la suspension ou la modification de certaines activités à la suite des directives ordonnées par le gouvernement du Québec. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Produits liés aux activités

Les produits liés aux activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu. Le passif lié à la fraction des produits provenant des activités encaissés mais non encore gagnés est comptabilisé à titre de produits reportés.

Étincelles de bonheur du Haut Saint-François

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits de location

L'organisme constate ses produits de location, selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir à l'état de la situation financière.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles et apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Étincelles de bonheur du Haut Saint-François

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Enseigne	20 %
Équipements d'extérieur	20 %
Mobilier et agencements	20 %
Équipement informatique	30 %

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis selon les mêmes méthodes et les mêmes taux d'amortissement des immobilisations corporelles auxquels ils se rapportent.

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Enseigne	4 200	420	3 780
Équipements d'extérieur	1 069	107	962
Équipement informatique	7 118	6 375	743
Mobilier et agencements	27 162	21 836	5 326
	<u>39 549</u>	<u>28 738</u>	<u>10 811</u>
	2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipement informatique	6 352	6 220	132
Mobilier et agencements	27 162	20 504	6 658
	<u>33 514</u>	<u>26 724</u>	<u>6 790</u>

Étincelles de bonheur du Haut Saint-François

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

5 - CRÉDITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	7 332	2 636
Salaires et vacances à payer	17 489	5 423
Déductions à la source à payer	3 615	8 661
	<u>28 436</u>	<u>16 720</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 3 615 \$ au 31 mars 2021 (8 661 \$ au 31 mars 2020).

6 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
CIUSSS de l'Estrie - CHUS		
Solde au début	13 067	-
Montant encaissé pour le prochain exercice	-	13 067
Montant constaté aux résultats	<u>(13 067)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>13 067</u>

7 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Ville de East Angus	2 100	
Amortissement cumulé	<u>210</u>	
	<u>1 890</u>	

8 - DETTE À LONG TERME

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022	<u>30 000</u>	

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 40 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 30 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2022, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 36 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 10 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre de subvention.

Étincelles de bonheur du Haut Saint-François

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

9 - ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au 31 mars 2021, une partie de l'actif net était affectée aux projets suivants :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Actualisation et optimisation des ressources		2 250
Réaménagement des locaux	13 000	13 000
Actualisation du site internet et des outils électroniques	1 510	3 000
	<u>14 510</u>	<u>18 250</u>

10 - ÉVENTUALITÉ

L'organisme fait présentement l'objet d'une poursuite conjointement avec Immobilier-Estrie, Martin Maillhot, courtier immobilier et le FARCIQ pour un montant total de 65 000 \$ en lien avec la vente de leur ancien immeuble. La direction est d'avis que cette poursuite est non fondée.

11 - BÉNÉVOLAT

Selon la direction, l'organisme a bénéficié, durant l'exercice terminé le 31 mars 2021, d'avantages non monétaires pour une valeur totale de 4 605 \$ (6 565 \$ en 2020) provenant de 352 heures bénévoles (525 en 2020) évaluées au taux du salaire minimum en vigueur au 31 mars 2021.

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

13 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en juillet 2027, à verser une somme de 112 037 \$ pour un bâtiment. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 16 776 \$ en 2022, à 17 111 \$ en 2023, à 17 453 \$ en 2024, à 17 802 \$ en 2025 et à 18 158 \$ en 2026.

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en janvier 2023, à verser une somme de 2 341 \$ pour la location d'équipement informatique. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices sont de 1 277 \$ pour 2022 et de 1 064 \$ pour 2023.